

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 653

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 46

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à l'article L. 1111-5 »

les mots :

« aux articles L. 1111-5 et 1111-5-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement tirant les conséquences de l'adoption de l'article 2 bis du projet de loi.